



# Guide des aides

- Ville de Mornant
- Copamo
- Département du Rhône
- Région Auvergne-  
Rhône-Alpes



Madame, Monsieur, chers amis,

La question du pouvoir d'achat est centrale dans nos vies et est au cœur de l'actualité.

Inflation galopante, augmentation du prix des contrats, flambée des prix de l'énergie, dépenses nouvelles comme le numérique... sont autant de constats quotidiens sur lesquels, avec mon équipe, nous nous sommes interrogés pour savoir comment notre municipalité pouvait être aux côtés des mornantais et les accompagner.

Par le passé, nous avons su créer la première mutuelle communale de France, lancer un contrat groupé d'énergie, imaginer des aides pour faciliter la vie des familles, mettre en place des dispositifs de soutien et d'accompagnement. Aujourd'hui nous faisons le choix de passer un nouveau cap.

Alors, face à cette crise du pouvoir d'achat, nous avons décidé, une nouvelle fois d'innover pour imaginer une part de la réponse à ce problème majeur en mettant en place « l'Office du pouvoir d'achat ».

Si les choses se construisent et s'améliorent avec le temps, l'Office du pouvoir d'achat est fondé sur trois piliers :

1. Des aides dont vous pouvez bénéficier, notamment de la part des collectivités ;
2. La négociation de contrats groupés (santé, assurance, énergie...) ;
3. Le conseil et l'accompagnement des familles et des foyers.

Je suis persuadé que nous sommes plus forts pour négocier quand nous sommes groupés et mieux armés pour affronter le quotidien quand nous sommes informés et conseillés.

Tels sont les enjeux principaux de l'Office du pouvoir d'achat qui, j'en suis sûr, contribuera à améliorer les conditions de vie de nombreux d'entre-nous.

Vous pouvez compter sur mon engagement. Je sais pouvoir compter sur notre force collective.

**Renaud Pfeffer**

Maire de Mornant, Président de la Copamo,  
Vice-Président en charge de la sécurité Région Auvergne-Rhône-Alpes

## Nouveauté 2024 !

La Commune de Mornant souhaite vous proposer un nouveau dispositif inédit afin d'obtenir des solutions aux difficultés rencontrées dans votre vie quotidienne en matière de pouvoir d'achat (santé, énergie, consommation, logement...).

Il s'agit de renforcer la proximité entre la ville et les mornantais en répondant aux problématiques rencontrées par chacun.

Le dispositif envisagé propose une approche complémentaire aux aides existantes sur le territoire.

## Contenu du projet

**Cet espace dédié à la vie sociale et économique des mornantais suit les objectifs suivants :**

-  Vous informer sur les aides proposées par la ville de Mornant, la Copamo, le Département du Rhône et la Région Auvergne-Rhône-Alpes dont vous pouvez bénéficier
-  Vous permettre d'augmenter votre pouvoir d'achat grâce à des contrats groupés (énergie, santé...)
-  Conseiller les mornantais sur leurs contrats (assurance, économies d'énergie, téléphonie, prêt à la conso...) lors de permanences

# Sommaire

## AIDES DE LA VILLE POUR LES MORNANTAIS

<b>Travaux et aménagements durables</b> .....	<b>7</b>
Composteurs en bois .....	7
Aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau .....	7
Opération de ravalement de façades .....	7
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) .....	7
<b>Centre Communal d'Action Sociale</b> .....	<b>8</b>
Passeport Junior Adapté .....	8
Aide vélos .....	8
Classes découvertes .....	8
Passeport compétition .....	9
Pass'ton permis .....	9
<b>Médiathèque</b> .....	<b>9</b>
Accès à la médiathèque .....	9

## AIDES DE LA COPAMO

<b>Aides Habitat</b> .....	<b>11</b>
Aide à l'amélioration de l'Habitat, perte de mobilité .....	11
Aide à l'amélioration de l'Habitat, rénovation énergétique .....	11
Cadastre solaire .....	12
<b>Aides Mobilité</b> .....	<b>12</b>
Aide à l'achat d'abonnements de transport en commun Cars du Rhône .....	12
Aide à la conversion au bioéthanol .....	12
Aide à l'acquisition de vélos électriques .....	13
Aide à l'acquisition de prise ou borne de recharge .....	13
<b>Aides relatives à l'accès à France Services et à l'emploi</b> .....	<b>14</b>
France Services .....	14
Sud-Ouest Emploi / COPAMO .....	14
BAFA .....	14
<b>Aides aux jeunes - SPL-EPM</b> .....	<b>14</b>
<b>Aides aux jeunes - SLIJ</b> .....	<b>15</b>
Bourse aux Projets Humanitaires .....	15
Opération Sac Ados .....	15
Pass'ados .....	15
<b>Aides aux séniors</b> .....	<b>16</b>
AMAD Transport accompagné .....	16
ADMR .....	16

## AIDES DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE

<b>Emploi et insertion</b> .....	<b>19</b>
<b>Seniors</b> .....	<b>19</b>
Fonds d'aide aux jeunes .....	19
Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie (ADPA) .....	19

<b>Logement</b> .....	<b>20</b>
Installation de la fibre optique .....	20
Demande de logement social .....	20
Aide et accompagnement pour accéder à un logement .....	20
Aide et accompagnement pour rester dans son logement .....	21
Adapter son logement pour rester vivre chez soi .....	21
Travaux de rénovation énergétique .....	21
<b>Éducation et jeunesse</b> .....	<b>22</b>
Rhône Vacances .....	22
Tarifs de la cantine scolaire au collège .....	22
Médiathèque départementale du Rhône .....	22
Infos-jeunes Rhône .....	22
Aides .....	23

## AIDES DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

<b>Particuliers de moins de 26 ans</b> .....	<b>25</b>
Aide au permis de conduire .....	25
Bourse de la réussite .....	25
Bourse au mérite .....	25
Bourse au mérite + .....	25
Bourse Région Mobilité Internationale Étudiants .....	26
Bourse Région Mobilité Internationale Lycéens et Apprentis .....	26
Bourse de Mobilité Internationale Jeunes Entrepreneurs .....	27
Pass'Région .....	27
<b>Formation et orientation</b> .....	<b>28</b>
Prime Droits et Devoirs .....	28
Pacte Région .....	28
Parcours de formation "persévérance" .....	28
Aide au logement et à la restauration .....	29
Accès à une formation ou un emploi auprès d'une Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi (MIFE) .....	29
Aide exceptionnelle pour poursuivre une formation santé-social .....	29
Bourse pour se former dans le secteur santé-social .....	30
Financement de formation secteur de la santé .....	30
Financement de la formation individuelle .....	31
Trouver un emploi durable sans diplôme et qualification .....	31
Financement de la formation pour créer une entreprise .....	31
Financement de la formation pour créer ou reprendre une entreprise .....	32
Financement de la formation au sein d'une école de la deuxième chance .....	32
Accéder à l'enseignement supérieur .....	32
H+ formation .....	33
Obtenir une bourse pour les étudiants de 3e cycle en médecine générale .....	33

**L'OFFICE DU POUVOIR D'ACHAT DE LA VILLE DE MORNANT, C'EST AUSSI :..... 34**

**TÉMOIGNAGES ..... 35**



# AIDES DE LA VILLE POUR LES MORNANTAIS



## Contacts :

- ➔ **Travaux et aménagements durables**  
urbanisme@ville-mornant.fr Tél.: 04 78 44 00 46
- ➔ **Centre Communal d'Action Sociale**  
ccas@ville-mornant.fr Tél.: 04 78 44 00 06
- ➔ **Médiathèque**  
mediatheque@ville-mornant.fr Tél.: 04 78 44 18 26

**Informations : [www.ville-mornant.fr](http://www.ville-mornant.fr)**

## → Travaux et aménagements durables

### Composteurs en bois

**Objet :** Aide aux particuliers à l'acquisition de composteurs en bois de 600 litres

**Aides :** SITOM : 45% du montant. Commune : 15 €.  
Prix du composteur aidé : 39,54 €

**Démarche :** Bulletin de commande à remplir et joindre avec un chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.



### Aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau

**Objet :** Attribution aux demandes individuelles des particuliers, associations, commerce ou entreprise pour un récupérateur d'eau de 300 litres minimum.

**Aides :** Aide à hauteur de 50%, plafond de 50 €

**Démarche :** Formulaire d'aide à l'achat, facture d'achat (avec la nature du produit, le coût et la date d'achat), un justificatif de domicile de moins de 3 mois et le RIB du demandeur.

### Opération de ravalement de façades

**Objet :** Pour les propriétaires privés ou groupement des propriétaires des immeubles situés sur l'ensemble du périmètre communal.

**Aides :** Entre 100 € et 6 000 €

**Renseignements :** En Mairie ou sur [www.ville-mornant.fr](http://www.ville-mornant.fr)



### Aide à l'amélioration de l'habitat privé

**Objet :** La commune s'est engagée au côté de la COPAMO pour le financement de travaux d'amélioration de l'habitat privé, dans le cadre de règlement d'intervention commun.

**Aides :** Aide aux travaux d'adaptation à la perte de mobilité des logements, aide aux travaux de rénovation énergétique (20% du montant HT des travaux plafonné à 20 000 € HT). Aide à la création de logements à loyers conventionnés : prime de réduction de loyer, prime d'amélioration énergétique, prime de travaux lourds, prime à la sortie de vacance.

## → Centre Communal d'Action Sociale

### Passeport Junior Adapté

**Objet :** Aide accordée annuellement pour les activités sportives ou culturelles extra scolaires organisées par les associations mornantaises - ou non mornantaises si l'offre n'existe pas sur Mornant - ou centre aquatique.

**Aides :** 10% du montant de l'inscription avec un plafond à 120 €. 15% avec un plafond à 150 € maximum pour enfant porteur de handicap. Montants accordés selon le quotient familial ou les revenus à l'euro près.

**Conditions :** À destination des familles mornantaises, de la naissance au CM2 et jusqu'à 18 ans pour les enfants porteurs de handicap non scolarisés.



### Aide vélos

**Objet :** Aide pour acquisition d'un vélo électrique, familial ou adapté aux personnes à mobilité réduite.

**Aides :** De 100 à 300 €. Montants accordés selon le quotient familial ou les revenus à l'euro près.

**Conditions :** À destination des mornantais et des agents communaux. Cumulable avec l'aide de la Copamo page 13.

MORNANT  
- Aide communale -  
VELO SPÉCIFIQUE OU  
VELO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE



### Classes découvertes

**Objet :** Aide aux familles dont les enfants partent en classes découvertes.

**Aides :** De 10% du montant final du séjour à 150 € maximum. Montants accordés selon le quotient familial ou les revenus à l'euro près.

**Conditions :** Familles mornantaises dont le QF est inférieur à 900 avec des enfants en classe maternelle ou élémentaire.



## Passeport compétition

**Objet :** Aide aux jeunes qui participent à une compétition officielle régionale, nationale ou internationale.

**Aides :** 15% du coût du déplacement avec un plafond à 220 € maximum.  
Montants accordés selon le quotient familial ou les revenus à l'euro près.

**Conditions :** À destination des jeunes mornantais scolarisés, étudiants ou en apprentissage.



## Pass' ton permis

**Objet :** Aide au permis A, B et AM en contrepartie d'heures de bénévolat pour la Mairie ou des associations.

**Aides :** Permis A et B de 80 € à 480 €  
Permis AM de 50 à 125 €.

Montants accordés selon le quotient familial ou les revenus à l'euro près.

**Conditions :** Jeunes mornantais de 17 à 24 ans (pas de rétroactivité, il faut être en cours d'inscription). Cumulable avec l'aide de la Région page 25.



## → Médiathèque

### Accès à la médiathèque

**Objet :** Gratuité de l'abonnement

**Aides :** Gratuit

**Conditions :** Présentation d'un justificatif de domicile attestant de la présence de la résidence principale sur la commune de Mornant.





# AIDES DE LA COPAMO



## Contacts :

- **Aide habitat**  
habitat@copamo.fr Tél.: 04 78 44 73 83
- **Aides mobilité**  
transition.ecologique@copamo.fr Tél.: 04 78 44 73 83
- **Aides relatives à l'accès à France Services et à l'emploi**  
france.services@copamo.fr Tél.: 04 78 44 14 39
- **Aides aux jeunes**  
SLIJ : slij.jeunesse.epm@gmail.com Tél.: 06 60 34 62 43  
SPL-EPM : administration@spl-epm.fr Tél.: 04 78 44 74 99
- **Aides aux séniors**  
amad.mornant@orange.fr Tél.: 04 78 44 09 05

**Copamo - Clos Fournereau**  
**50 Avenue du Pays Mornantais - 69440 Mornant**

## → Aides Habitat

### Aide à l'amélioration de l'Habitat, perte de mobilité

**Objet :** Adaptation du logement à une situation de handicap (remplacement d'une baignoire par une douche, pose d'une rampe, installation d'un monte-escalier).

**Aides :** Subvention de 20% du montant HT des travaux. Cette aide est plafonnée à 3 000 €.

**Conditions :** Logement de plus de 15 ans à la date d'acceptation de l'aide, selon le niveau de ressources, ne pas avoir eu de prêt à taux zéro dans les 5 dernières années, aide accordée pour les résidences principales.



### Aide à l'amélioration de l'Habitat, rénovation énergétique

**Objet :** Rénovation énergétique (travaux d'isolation, changements de menuiseries ou de mode de chauffage).

**Aides :** 2 subventions possibles et cumulables : prime de précarité énergétique à destination des usagers aux revenus modestes et très modestes et prime de performance énergétique calculés en fonction des catégories de revenus et par type de travaux.

**Conditions :** Logement de plus de 15 ans à la date d'acceptation de l'aide, selon le niveau de ressources, aide accordée pour les résidences principales.



### Aides pour les propriétaires bailleurs

**Objet :** Aide à la création de logements à loyers conventionnés

**Aides :** plusieurs subventions possibles et cumulables : prime de réduction de loyer, prime d'amélioration énergétique, prime travaux lourds, prime à la sortie de vacance.

**Conditions :** logement de plus de 15 ans non meublé situé en centre bourg. Engagement du Propriétaire Bailleur à pratiquer un logement conventionné avec l'Anah pendant 6 ans.

## Cadastre solaire

**Objet :** Accès aux informations suivantes : surface de panneaux optimale, coûts d'installation, gains d'énergie, retour sur investissement, contacts.

**Aides :** Disponible en ligne gratuitement : <https://ouest-lyonnais.cadastre-solaire.fr>

**Conditions :** Mis en ligne par le SOL, incluant le territoire de la COPAMO.



## → Aides Mobilité

### Aide à l'achat d'abonnements de transport en commun Cars du Rhône

**Objet :** Aide à la mobilité au sein de la COPAMO.

**Aides :** L'abonnement est remboursé à 50% du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 décembre 2024.

**Conditions :**

Les abonnements scolaires ne sont pas éligibles.



### Aide à la conversion au bioéthanol

**Objet :** Aide financière pour l'acquisition d'un boîtier de conversion bioéthanol.

**Aides :** Aide maximum de 250 ou 400 € selon les plafonds de ressources.

**Conditions :** Personne majeure ayant une résidence principale sur le territoire de la COPAMO. Garage agréé pour l'installation du boîtier. Valable pour 1 personne par véhicule.



## Aide à l'acquisition de vélos électriques

**Objet :** Attribution d'une subvention pour l'aide à l'acquisition d'une VAE + kit d'assistance électrique ou de vélos spécifiques.

**Aides :** Aide de 400 € selon les plafonds de ressources Anah

**Conditions :** Personne majeure ayant une résidence principale sur le territoire de la COPAMO à la date de la demande d'aide. Le revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition de l'année précédente de la demande doit être inférieur ou égal au plafond de ressources ANAH des ménages modestes. Aide limitée à deux personnes par foyer. À destination des revenus les plus modestes.



## Aide à l'acquisition de prise ou borne de recharge

**Objet :** Attribution d'une subvention pour l'aide à l'acquisition d'une prise ou d'une borne de recharge pour véhicule électrique.

**Aides :** Prise en charge de 30% des coûts de fournitures et installation avec plafond de 200 € pour les maisons individuelles, 500 € pour l'habitat collectif et 700 € pour une borne partagée en habitat collectif. Aide cumulable avec le crédit d'impôt et ADVENIR.

**Conditions :** Personne majeure ayant une résidence principale sur le territoire de la COPAMO.



## → Aides relatives à l'accès à France Services et à l'emploi

### France Services

**Objet :** Accompagnement aux démarches administratives, mise à disposition d'outils numériques et cours d'informatiques (gratuits). Guichet d'enregistrement pour un logement social sur RDV, selon horaires.



**11 partenaires :** France Travail, Caisse d'Allocations Familiales, Assurance Maladie, Assurance Retraite, MSA, Ministères de l'Intérieur, de la Transition Énergétique et de la Justice, Direction Générale des Finances Publiques, Agence Nationale de l'Habitat et La Poste.

**Permanences :** Sud-Ouest Emploi, Mission Locale Sud-Ouest Lyonnais, France Alzheimer Rhône, CAUE, ATMP, Alte 69, Soliha, SOS familles.

### Sud-Ouest Emploi / COPAMO

**Objet :** Participation à des ateliers collectifs et rendez-vous individuels.

**Conditions :** S'adresse à toute personne en recherche d'emploi, qu'elle soit ou non inscrite à France Travail.



## → Aides aux jeunes - SPL-EPM

### BAFA

**Objet :** Aider les jeunes à passer leur Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.

**Aides :** Possibilité de prise en charge partielle sous conditions, voir avec la SPL EPM.

**Conditions :** Aide adressée aux jeunes à partir de 16 ans.

## → Aides aux jeunes - SLIJ

### Bourse aux Projets Humanitaires

**Objet** : Aide pour accompagner des projets innovants par des jeunes acteurs de citoyenneté.

**Aides** : Subvention n'excédant pas 50% du budget prévisionnel total dans la limite de 800 € maximum par projet – après examen du dossier par une commission.

**Conditions** : Aide adressée aux jeunes porteurs de projets individuels et collectifs ayant un caractère humanitaire, un des membres au moins est âgé de 16 à 25 ans.



### Opération Sac Ados

**Objet** : Aide pour les jeunes qui montent un projet de vacances de manière autonome.

**Aides** : 100 € en chèques vacances, 30 € en chèques de service, 1 carte responsabilité civile, 1 carte d'assistance rapatriement internationale et nominative.

**Conditions** : Aide adressée aux jeunes de 16 à 20 ans ayant un projet construit présenté à un jury (budget, logement, transport). Si le jury attribue l'offre, le groupe doit effectuer 5 heures de bénévolat au sein d'une association ou manifestation du territoire.



### Pass'ados

**Objet** : Faciliter l'accès aux services intercommunaux.

**Aides** : Une carte de 25€ offrant 10 entrées au cinéma, 10 entrées au Centre Aquatique, 1 place de spectacle à la salle Jean Carmet.

**Conditions** : Aide adressée aux jeunes de 11 à 18 ans



## → Aides aux séniors

### AMAD Transport accompagné

**Objet :** Solution de transport pour les personnes qui n'ont pas de solutions pour se déplacer.

**Aides :** Réservation 48h à l'avance.

**Conditions :** Aide pour les personnes ayant des problèmes de mobilité, mineurs accompagnés (rendez-vous médicaux, courses/visites/loisirs/ accueil de jour, trajets pour se rendre sur son lieu de travail si incapacité de conduire et sur le territoire de la COPAMO).



### ADMR

**Objet :** Aide à domicile : garde d'enfants à domicile, ménage, repassage, services pour personnes en situation de handicap, services pour séniors, soutien aux familles

**Conditions :** L'association agit sur l'ensemble de la COPAMO, des nouveaux-nés jusqu'aux seniors. Sans rendez-vous à l'espace France Services tous les jeudis de 9h à 12h.



ANNICK & PIERRE-YVES  
DE SAINT-LAURENT

ALAN  
DE MORNANT

MAXENCE  
DE SOUCIEU

# DÉPLACEZ-VOUS... AUTREMENT

AVEC LE NOUVEAU RÉSEAU DES CARS DU RHÔNE !

« AVEC LE CAR, JE GAGNE  
DU TEMPS POUR MOI ... »

MAXENCE - INGÉNIEUR À GERLAND

« LE STRESS EN MOINS,  
LES ÉCONOMIES  
EN PLUS ! »

ALAN - ÉTUDIANT À LYON 3

« FINIS LES PROBLÈMES  
DE STATIONNEMENT ! »

ANNICK & PIERRE-YVES - RETRAITÉS ACTIFS

GAGNANTS SUR  
TOUTES  
LES LIGNES



UNE PRODUCTION  
**COPAMO**  
Communauté de communes  
du Pays Mornantais

UNE RÉALISATION  
**SYTRAL**  
MOBILITÉS

CRÉDITS PHOTOS ERIC SOUDAN ALPACA PRODUCTIONS POUR SYTRAL MOBILITÉS ET COPAMO CONCEPTION GRAPHIQUE AMANDINE DUBUS ZESTE DE CRÉA  
AVEC LA PARTICIPATION DES COMMUNES DU PAYS MORNANTAIS REMERCIEMENTS À ANNICK, PIERRE-YVES, ALAN ET MAXENCE



# AIDES DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE



## Contacts :

→ **Site internet**  
[www.rhone.fr](http://www.rhone.fr)

→ **Adresse**  
29-31 cours de la Liberté - 69483 Lyon cedex 03

→ **Numéro vert**  
0800 869 869

## → Emploi et insertion

### Fonds d'aide aux jeunes (Mission locale du Sud-Ouest Lyonnais)

**Objet** : Faciliter l'insertion sociale et professionnelle pour les jeunes adultes ayant des difficultés matérielles ponctuelles, des problèmes d'insertion ou des moyens très limités.

**Aides** : Types d'aides : subsistance, transport, formation, recherche d'emploi, mobilité géographique, logement, attente de ressources, santé. Aide plafonnée à 600 € par jeune sur une période de 12 mois de date à date, de manière exceptionnelle et dérogatoire le plafond est à 900 €.

**Conditions** : Avoir entre 16 ans et 25 ans, être français ou étranger en situation de séjour régulier en France, domiciliation sur une commune du département du Rhône, être inscrit dans un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle, être en difficulté financière urgente ou avoir un besoin d'accompagnement personnalisé.



## → Seniors

### Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie (ADPA)

**Objet** : Compenser la perte d'autonomie.

**Aides** : Bénéficier des services nécessaires à l'accomplissement d'actes essentiels de la vie. Aide financière et humaine.

**Conditions** : Avoir 60 ans ou plus, avoir une résidence stable et régulière en France et avoir besoin d'une aide pour le quotidien ou d'une surveillance régulière.



## → Logement

### Installation de la fibre optique

**Objet :** Aménagement numérique à coût 0 pour les rhodaniens pour une connexion performante.

**Aides :** Contacter l'opérateur de réseau.

**Conditions :** Particuliers, professionnels, entreprises dans les 208 communes du Rhône.

### Demande de logement social

**Objet :** Aide aux démarches pour une demande de logement social.

**Aides :** Sur le site national : [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr) ou auprès de France Services. Après l'attribution du numéro de dossier, le Département peut accompagner les ménages qui le souhaitent.

**Conditions :** sous conditions de ressources : [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F869](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F869).

### Aide et accompagnement pour accéder à un logement

**Objet :** Aides des personnes dans le besoin avec le Fonds de Solidarité Logement (FSL).

**Aides :** Le Département peut se porter garant en payant tout ou partie du 1<sup>er</sup> loyer et dépôt de garantie / accompagnement des ménages pour le caractère de priorité au logement social ou entrée dans un nouveau logement.

**Conditions :** Selon les conditions de ressources et la situation du ménage / l'accompagnement est sans conditions de ressources. Personne hébergée gratuitement, locataire ou sous-locataire, propriétaire vivant dans son logement.



## Aide et accompagnement pour rester dans son logement

**Objet :** Aides des personnes dans le besoin avec le Fonds de Solidarité Logement (FSL).

**Aides :** Le Département peut prendre en charge tout ou partie d'une dette auprès du bailleur si le logement est sur le territoire départemental jusqu'à 2000 €. Idem pour les dettes d'énergie auprès du fournisseur (aide accordée sous conditions). Accompagnement pour rester dans le logement actuel et pour les personnes visées par une procédure d'expulsion.

**Conditions :** Selon les conditions de ressources et la situation du ménage / l'accompagnement est sans conditions de ressources.

## Adapter son logement pour rester vivre chez soi

**Objet :** Adapter son logement pour rester vivre chez soi.

**Aides :** Partenariat avec SOLIHA pour interventions adaptées aux besoins. Appel numéro unique : 04 37 28 70 20 ou email : 69@solihha.fr

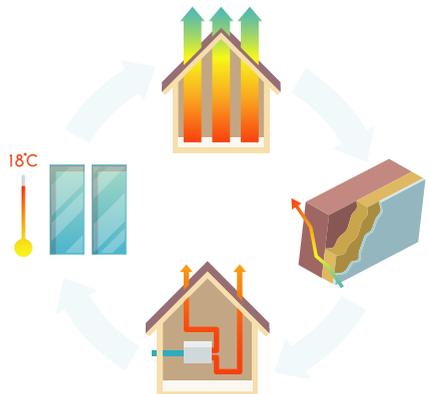
**Conditions :** Situation de handicap ou dépendance dans logement inadapté.

## Travaux de rénovation énergétique

**Objet :** Participation à la réhabilitation énergétique des logements privés et réduction des restes à charge pour les propriétaires.

**Aides :** Accueil et information gratuite des habitants, aide de 500 € pour les projets éligibles aux programmes «Habiter Mieux Sérénité» et «Sortie de Précarité Énergétique» complémentaire à celle de l'ANAH pour les propriétaires.

**Conditions :** Propriétaires d'un logement énergivore, en situation de handicap/ dépendance dans un logement inadapté, propriétaire d'un logement insalubre ou inadapté en secteur tendu avec souhait de louer, être dans les plafonds de ressources fixés par l'ANAH.



## → Éducation et jeunesse

### Rhône Vacances

**Objet :** Activités gratuites organisées par le Département.

**Aides :** Inscription en ligne, nombre d'enfants maximum par activité.

**Conditions :** Pour les mineurs de 5 à 17 ans.

### Tarifs de la cantine scolaire au collège

**Objet :** Pour aider les familles dans l'accès aux repas scolaires.

**Aides :** Collèges publics (avec engagement sur un forfait de 1, 2, 3, 4 ou 5 jours par semaine) : 1 € par repas pour les familles dont le quotient familial inférieur ou égal à 400 €, 2,36 € par repas pour les familles dont le quotient familial entre 401 € et 800 €, 3,55 € par repas pour les familles dont le quotient familial entre 801 € et 1 200 €, 4,64 € par repas pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 1 200 €.

Collèges privés sous-contrat : 2,50 € par repas pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 400 € / 1,20 € par repas pour les familles dont le quotient familial va de 401 € à 800 €.

**Conditions :** Le calcul de l'aide est fait selon le quotient familial. Sans engagement, le tarif est de 5,04 €.

### Médiathèque départementale du Rhône

**Objet :** Favoriser l'accès à la culture..

**Aides :** Les ressources en ligne sont accessibles et gratuites dans toutes les bibliothèques de la Copamo.

**Conditions :** Pour tous les Rhodaniens.

### Infos-jeunes Rhône

**Objet :** Dispositif d'informations dématérialisées.

**Aides :** informations pratiques sur l'orientation, la santé, l'emploi, les logements, la mobilité internationale, les transports, chercher des offres...

**Conditions :** Gratuit pour les Rhodaniens de 13 à 30 ans.





# La Région

Auvergne-Rhône-Alpes

## AIDES DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE- ALPES



### Contacts :



**Site internet**

[www.auvergnerhonealpes.fr/aides](http://www.auvergnerhonealpes.fr/aides)



**Adresse**

101 cours Charlemagne - 69269 Lyon cedex 02



**Téléphone**

04 26 73 40 00

## → Particuliers de moins de 26 ans

### Aide au permis de conduire

**Objet :** Aide financière octroyée pour financer les heures de conduite dans une auto-école de la Région.

**Aides :** 200 €

**Conditions :** Etre âgé de 18 ans, en cours de formation au permis lors du dépôt de la demande et résidant en Auvergne Rhône Alpes. Il faut que la demande soit déposée avant le 19<sup>e</sup> anniversaire. L'aide est cumulable avec l'aide au permis du Pass'Région. Les documents à fournir sont une pièce d'identité, un justificatif de domicile de moins de 3 mois, une facture certifiant l'inscription dans une auto-école de la région et un RIB.

### Bourse de la réussite

**Objet :** Reconnaissance du mérite et de l'excellence des résultats scolaires.

**Aides :** 1000 €

**Conditions :** Dès la classe de 1<sup>re</sup> ou fin de la 1<sup>re</sup> année de Certificat d'Aptitude Professionnelle ; 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années de BTS ; 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années de classes préparatoires dans un établissement secondaires de la Région.

### Bourse au mérite

**Objet :** Reconnaissance du travail des lycées et apprentis.

**Aides :** 500 €

**Conditions :** Avoir obtenu la mention « Très bien » au baccalauréat, ou au moins 16/20 au BP ou CAP dans un établissement de la Région.

### Bourse au mérite +

**Objet :** Reconnaître le mérite de jeunes ayant persévéré vers l'insertion.

**Aides :** 500 € versés au lauréat.

**Conditions :** Être en formation dans une école de la 2<sup>e</sup> chance, une école de production, un lycée de la nouvelle chance ou un service militaire volontaire dans un établissement situé dans la région. La demande est faite à l'initiative de l'établissement.

## Bourse Région Mobilité Internationale Étudiants

**Objet :** Aide financière pour partir se former (stage ou étude) à l'étranger.

**Aides :** 95 € par semaine de 4 à 26 semaines + aide complémentaire possible sur critères sociaux de 80 à 530 € selon l'échelon de la bourse + aide forfaitaire supplémentaire de 530 € aux étudiants et apprentis du supérieur en situation de handicap reconnue.

**Conditions :** Aide pour les étudiants et apprentis du supérieur inscrits dans un établissement de la Région uniquement. La demande s'effectue avec l'établissement afin de préparer le dossier et le projet de mobilité.

## Bourse Région Mobilité Internationale Lycéens et Apprentis

**Objet :** Aide financière pour réaliser un stage à l'étranger dans le cadre du CFA ou lycée.

**Aides :** 90 € par semaine pendant le stage à l'étranger + prime de 200 € sur le total du séjour si le jeune est apprenti ou boursier sur critères sociaux + prime de 200 € sur le total du séjour si le jeune est porteur de handicap. Le financement est prévu pour une durée de 3 semaines quelle que soit la durée effective de stage.

**Conditions :** Etre apprentis ou lycéens en formation professionnelle dans un lycée public ou privé sous contrat d'association avec l'État, ou CFA, MFR situé sur le territoire de la région.

Les jeunes doivent faire la demande en ligne 3 mois au plus et 1 jour au moins avant la date de départ effective en stage. Après transmission de son dossier (en ligne) à l'établissement de formation, le jeune doit renvoyer (en ligne) à son établissement son attestation de stage dans les 18 mois maximum, afin que sa bourse lui soit versée. La bourse ne peut être versée que sur le compte bancaire du jeune ou de son représentant légal.



## Bourse de Mobilité Internationale Jeunes Entrepreneurs

**Objet :** Aide à la concrétisation du projet grâce à une expérience internationale post-diplôme

**Aides :** Montant forfaitaire de 1500 € quelle que soit la durée du séjour à l'étranger. Cette bourse n'est pas cumulable avec la Bourse Régionale Mobilité Internationale (BRMI) Etudiants.

**Conditions :** Pour les étudiants, apprentis du supérieur, ayant un statut d'étudiant entrepreneur ou diplômés, de l'année universitaire en cours ou précédente, dans un établissement d'enseignement supérieur de la région délivrant des diplômes certifiés par l'État Français au moins de niveau 5. Le demandeur doit être accompagné, dans le cadre de son projet, par un Pôle entrepreneuriat PEPITE ou le réseau des chambres consulaires (CCI, chambre des métiers, etc.).

## Pass'Région

**Objet :** Offrir des avantages dans le domaine de l'éducation, la culture, le sport, la santé, la valorisation de l'engagement, selon le cursus.

**Aides :** Les avantages permettent d'économiser plus de 600 € selon le cursus. Obtention gratuite des manuels scolaires pour les lycéens (soit près de 250 € d'économies) ; aide au 1<sup>er</sup> équipement professionnel (entre 50 et 500 € selon la formation) ; 20 € pour aller au cinéma, 30 € pour profiter d'un spectacle ; entrées gratuites illimitées dans les musées (expositions et visites guidées) ; 15 € pour l'achat de livres loisirs ; 10 € pour accéder à du contenu culturel numérique (musique, jeux vidéo, documentaires) ; 30 € pour pratiquer un sport, portés à 60 € si handicap, prescription médicale ou sport de self-défense pour les filles ; 60 € pour se former au PSC1 (Formation Secourisme 1<sup>er</sup> Secours) ; coupons dépistage/prévention pour la santé. Si vous effectuez une des missions d'engagement volontaire en milieu associatif, la Région aide à financer une partie de votre permis de conduire B (200 à 500 € selon la durée de la mission). Les Jeunes Sapeurs-Pompiers Volontaires et les Cadets de la gendarmerie peuvent également bénéficier d'une aide non conditionnée à la réalisation d'une mission.

**Conditions :** Jeunes inscrits en lycée public ou privé sous contrat, MFR, école de production, centre de formation d'apprentis, organisme de formation par apprentissage, établissement de formations sanitaires et sociales, mission locale, école de la deuxième chance, institut médico-éducatif/méxico-professionnel-d'éducation motrice, CNED.

## → Formation et orientation

### Prime Droits et Devoirs

**Objet :** Reconnaissance des efforts pour insertion dans l'emploi.

**Aides :** Prime de 500 € versée une seule fois.

**Conditions :** Pour les bénéficiaires du RSA faisant une formation financée par la Région, résidant dans la région, avoir eu le statut de stagiaire de la formation professionnelle pendant la durée de la formation, avoir suivi la formation jusqu'à son terme ou l'avoir quittée pour un emploi.

### Pacte Région

**Objet :** Trouver un employeur qui recrute à l'issue de la formation.

**Aides :** Gratuité de la formation avec financement total et rémunération du stagiaire sauf si indemnisation par Pôle Emploi.

**Conditions :** Pour toute personne sans emploi qui veut intégrer le monde du travail, salariés fragilisés. Engagement à respecter la charte régionale des droits et devoirs du stagiaire de la formation professionnelle qui l'oblige notamment à être assidu pendant sa formation et à honorer le contrat de travail qui lui est proposé.



### Parcours de formation "persévérance"

**Objet :** Retrouver un emploi.

**Aides :** Financement du parcours : 650 heures de formation maximum avec immersion en entreprise (25% maximum).

**Conditions :** Pour les bénéficiaires du RSA, il faut une prescription de formation du Conseil départemental. Parcours associé à la prime "droits et devoirs".

## Aide au logement et à la restauration

**Objet :** Aide dans le cadre de la formation.

**Aides :** Financement de solutions d'hébergement et de restauration autour du lieu de formation ou d'emploi proposés par l'AFPA. L'hébergement est gratuit et la restauration est proposée à un tarif variant entre 2 € et 4 € par repas.

**Conditions :** Pour toute personne en formation.

## Accès à une formation ou un emploi auprès d'une Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi (MIFE)

**Objet :** Aide pour trouver un emploi ou se reconverter professionnellement.

**Aides :** Financement du fonctionnement des Maisons de l'Information sur la Formation et l'Emploi qui accueillent.

**Conditions :** Toute personne en recherche d'orientation professionnelle.

## Aide exceptionnelle pour poursuivre une formation santé-social

**Objet :** Résoudre une situation de difficulté financière due à un imprévu lors de la formation et imprévisible lors de l'entrée en formation.

**Aides :** Aide allant jusqu'à 3000 € versée une fois.

**Conditions :** Etre inscrit dans un établissement de formation agréé par la Région et reconnu comme travailleur social.



## Bourse pour se former dans le secteur santé-social

**Objet :** Aide financière pour les élèves et étudiants ayant des difficultés matérielles.

**Aides :** Montant annuel entre 1084 € et 5965 € selon les plafonds de ressources.

**Conditions :** Etre sans emploi, inscrit dans un établissement de formation dans la région et agréé par la région. La liste est attribuée sur critères sociaux. Liste des formations santé : aide-soignant, ambulancier, auxiliaire de puériculture, ergothérapeute, infirmier/infirmière, infirmier/infirmière de bloc opératoire, infirmier/infirmière puéricultrice, manipulateur en électroradiologie médicale, masseur kinésithérapeute, orthophoniste, orthoptiste, pédicure-podologue, préparateur en pharmacie hospitalière, psychomotricien, sage-femme, technicien de laboratoire médical. Liste des formations sociales : accompagnant éducatif et social, assistant de service social, conseiller en économie sociale et familiale, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, moniteur éducateur, technicien de l'intervention sociale et familiale.

## Financement de formation secteur de la santé

**Objet :** Aide pour devenir aide-soignant, auxiliaire de puériculture ou ambulancier.

**Aides :** Financement des formations ci-dessus.

**Conditions :** Pour les jeunes en poursuite d'étude ou les personnes en recherche d'emploi. A partir de septembre 2022 : Pour les formations d'aide-soignant, d'ambulancier et d'auxiliaire de puériculture en parcours complet, les redoublants et post-jury VAE : Vous n'avez aucune démarche à effectuer auprès de la Région. Pour les formations d'auxiliaire de puériculture en parcours allégé dit « passerelle » : Déposez votre demande sur ce portail internet dès que vous avez connaissance de votre admission, et jusqu'à 1 mois après votre entrée en formation.



## Financement de la formation individuelle

**Objet :** Acquérir des compétences et retrouver un emploi.

**Aides :** Tout ou partie de la formation est financé, acquisition du statut de stagiaire de la formation professionnelle. Les frais de scolarité peuvent être pris en charge mais certains frais annexes peuvent rester à la charge du stagiaire. Les allocations chômage sont conservées. Autrement, une rémunération est versée par la Région.



**Conditions :** Résider dans la région, être sans emploi (inscrit ou non à Pôle Emploi), salarié fragilisé ou salarié en contrat saisonnier ou intérimaire. Le financement est versé directement à l'organisme de formation. Pour bénéficier du financement, il faut rencontrer un conseiller Pôle Emploi/ Mission locale/CIDFF/CAP Emploi et préparer le dossier avec lui.

## Trouver un emploi durable sans diplôme et qualification

**Objet :** Trouver un emploi durable (CDI ou contrat d'alternance) sans diplôme et qualification.

**Aides :** Prise en charge de l'appui personnalisé par un conseiller avec la méthode IOD (Intervention sur les Offres et les Demandes) pour trouver un CDI : proposition d'offres d'emploi, accompagnement et suivi.

**Conditions :** Pour les jeunes de 16 à 25 ans, ayant quitté le système de formation initiale sans diplôme et qualification résidant sur un territoire concerné par l'aide (donc avec la présence d'un conseiller IOD en proximité).

## Financement de la formation pour créer une entreprise

**Objet :** Devenir chef d'entreprise.

**Aides :** Gratuit pour la personne en formation.

**Conditions :** Pour toute personne en recherche d'emploi, indemnisée ou non par Pôle Emploi et résidant en Auvergne-Rhône-Alpes.

## Financement de la formation pour créer ou reprendre une entreprise

**Objet :** Financement de la formation pour créer ou reprendre une entreprise

**Aides :** Financement intégral de la formation, avec l'Union Européenne et rémunération sauf si indemnisation par Pôle Emploi.

**Conditions :** Pour toute personne en recherche d'emploi, indemnisée ou non par Pôle Emploi.

## Financement de la formation au sein d'une école de la deuxième chance

**Objet :** Aide pour une remise à niveau pour une formation à un métier.

**Aides :** Financement de la formation avec rémunération des stagiaires et protection sociale. La formation est ainsi gratuite pour l'élève qui a la statut de 'stagiaire de la formation professionnelle'.

**Conditions :** Pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans, sans diplôme, ayant quitté le système scolaire depuis plus d'un an, sans emploi et inscrits ou non à Pôle Emploi. Certains frais annexes peuvent rester à la charge de la personne. Il faut s'adresser à l'école de la deuxième chance choisie, ou Pôle Emploi, Mission locale, CIDFF, Cap Emploi duquel la personne dépend.



## Accéder à l'enseignement supérieur

**Objet :** Aide pour obtenir un diplôme universitaire.

**Aides :** Participation au financement du Diplôme d'Accès aux Études Universitaires.

**Conditions :** Pour toute personne inscrite dans un établissement d'enseignement supérieur.

## H+ formation

**Objet :** Accueil et accompagnement tout au long du parcours de formation et pendant la période d'immersion en entreprise pour les personnes en situation de handicap.

**Aides :** En partenariat avec l'Agefiph, un accompagnement est proposé dans le cadre de la formation en choisissant des structures signataires de la charte H+ formation. Ces dernières doivent assurer un accueil qualitatif, adapter les conditions d'apprentissage et professionnaliser leurs équipes.

**Conditions :** Toute personne en situation de handicap.

## Obtenir une bourse pour les étudiants de 3<sup>e</sup> cycle en médecine générale

**Objet :** Encourager les étudiants à faire des stages chez des praticiens situés dans les zones menacées de pénurie médicale.

**Aides :** 3000 € par semestre.

**Conditions :** Pour 150 internes maximum par an de 3<sup>e</sup> cycle en médecine générale, quelle que soit l'année d'internat, inscrits dans l'une des quatre universités de la Région (Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Saint-Etienne), effectuant un stage en zone prioritaire. Faire la demande sur le site dédiée de la Région et fournir un RIB et une attestation de début de stage signée en original par le maître de stage.



## L'OFFICE DU POUVOIR D'ACHAT DE LA VILLE DE MORNANT, C'EST AUSSI :



**Des achats groupés** pour les Mornantais qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche et bénéficier de tarifs plus avantageux dans les dépenses de la vie quotidienne :

**Mars 2024** → préinscription à l'achat groupé en gaz et en électricité

**Mai 2024** → transmission de l'offre groupée en gaz et en électricité par le fournisseur retenu

→ souscription à l'offre pour les mornantais intéressés

**Juin 2024** → lancement de la mutuelle proposée par la Région Auvergne Rhône Alpes ouverte à tous les habitants du territoire, sans condition de revenu, sans limite d'âge et sans questionnaire médical.

La commune travaille sur la mise en place de prochains achats groupés répondant à l'augmentation de votre pouvoir d'achat.



**Des permanences d'information** pour vous conseiller dans vos démarches et problématiques de consommation et pouvoir d'achat.

Infos à retrouver sur le site de la commune :

**[www.mornant.fr](http://www.mornant.fr)**

## TÉMOIGNAGES

### Aide à l'acquisition de vélo électrique

« Si je souhaitais déjà acquérir un vélo électrique pour des raisons écologiques et économiques, ce sont les aides cumulées de la ville de Mornant et de la Copamo qui m'ont permis de passer le cap. Ayant une activité économique sur le territoire, je compte l'utiliser pour mes déplacements professionnels et personnels en alternance avec ma voiture. »

Sylvain Ferri



### Aide à l'amélioration de l'Habitat, rénovation énergétique

« Chaudière vieillissante et forte augmentation du coût de l'énergie, nous souhaitions faire des travaux en vue d'économiser l'énergie et gagner en pouvoir d'achat. Grâce aux conseils des institutions, nous avons découvert toutes les aides existantes. Ces conseils précieux nous ont permis de réaliser nos travaux malgré nos retraites modestes ! »

Jean Blanc



### Aide à l'achat d'abonnements de transports en commun

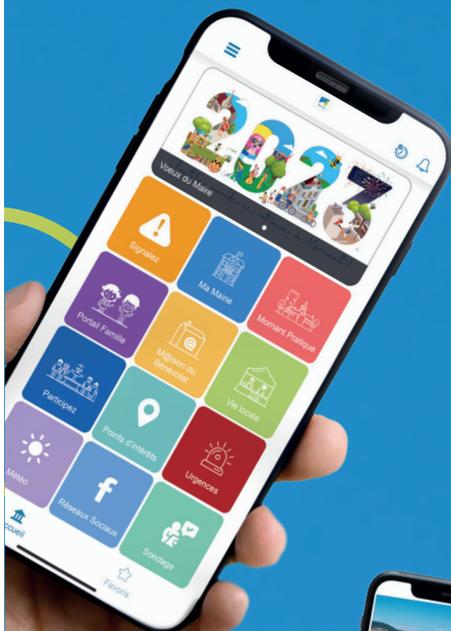
« J'ai choisi de prendre le car pour me rendre à mon travail à Pierre-Bénite pour faciliter mon déplacement et ne plus avoir à me soucier de trouver un stationnement sur place. Ce bus m'amène directement au métro si je souhaite aller à d'autres rendez-vous rapidement. La Copamo m'aide à hauteur de 50% du prix de mon abonnement pour la première année. Grâce à cette aide, un pouvoir d'achat augmenté. »



Anne-Laurence Oltra

# MORNANT, L'APPLICATION

QUI FACILITE LA VIE AU QUOTIDIEN



**PRISE DE RENDEZ-VOUS  
CARTE D'IDENTITÉ, PASSEPORT**



**SIGNALEMENT ET  
REMONTÉE D'INFORMATIONS**



**PLATFORME  
MAISON DU BÉNÉVOLAT**



**INFORMATIONS  
ET ACTUALITÉS**



téléchargez  
l'appli par ici

